



## Formulaire d'inscription pour l'Accueil Extrascolaire

Année scolaire 2024-2025

Nous vous remercions de remplir un formulaire par enfant

Parents – représentants légaux			
Noms et Prénoms :			
Adresse:			
Code postal (NPA) – Localité :			
Téléphone :			
Adresse e-mail de communication :			
Nom auquel la facture doit être adressé	e:		
Si nécessaire, information quant à la co	mposition du foye	r:	
Merci de joindre à ce document une att	estation de vos en	nployeurs avec tau	x et jours travaillés.
Fufant			
<u>Enfant</u>			
Nom et Prénom :			
Date de naissance :			
Degré scolaire rentrée 2024-2025 :			
Lieu de scolarisation (si connu):			
Personnes et numéros de téléphone à	contacter en cas c	d'urgence. A rempli	r dans l'ordre de priorité :
Téléphone d'urgence (1) et nom :			
Téléphone d'urgence (2) et nom :			
Téléphone d'urgence (3) et nom:			
Santé de l'enfant			
Allergies connues			
Intolérance ou régime alimentaire Maladie sous traitement médical	□ Non	□ Oui	
Si oui, lesquelles :			
Si traitement nécessaire, lequel :			
Quels gestes en cas de crise :			
(En cas de traitement d'une allergie ou disponible sur le site internet et à l'Acci		ılaire complémenta	nire devra être rempli. Il est

L'enfant doit être couvert par les assurances maladie, accident et RC.





## Prise en charge de vos besoins

Veuillez choisir les unités pour lesquelles vous souhaitez inscrire votre enfant en mettant une croix dans chaque case correspondant à vos besoins :

Unités	Heures Année 2024/2025	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	Avant l'école 07h00 - 08h15					
Unité 2	Matinée 08h00 –11h45	Ecole				Ecole
Unité 3	Midi 11h45 – 13h45					
Unité 4	Après-midi 13h45 – 15h45					
Unité 5	Après l'école 15h45- 18h30					

- Les heures sont communiquées à titre indicatif, on parle d'unité. Elles dépendent de l'horaire du bus et de l'école.
- Les portes ouvrent à 7h00 et ferment à 18h30. Merci de respecter cet horaire et de prévoir 10min de marge avant la fermeture si un retour est nécessaire.
- L'ouverture des unités dépendra du nombre d'enfants inscrits et vous sera communiquée dès que possible (concerne principalement les unités du matin et de l'après-midi en lien avec les alternances et les congés de l'école enfantine).
- En cas d'inscription provisoire à une unité (p.ex. : alternance encore inconnue), merci de la différencier en mettant la croix entre parenthèse et d'en donner la raison ci-dessous.

Informations	comp	olém <sup>,</sup>	entaires	:			- – –												
<u>IMPORTANT</u>	: Si	vou	ıs souh	aitez	béı	néfici	er d	ľun	tarif	préf	érei	ntiel,	adr	esse	z-vol	us a	auprè	s c	le la
commune de	Mon	t-Vul	ly en re	mplis	san	t le fo	ormu	laire	e de (	calcu	l du	reve	enu d	déter	mina	nt «	dem	and	le de
subvention »	qui	se	trouve	sur	le	site	de	la	com	mune	e :	https	s://m	ont-v	ully.c	ch/e	nseig	nen	nent-
formation/acc	ueil-e	extra	scolaire.	<u>ll es</u>	t im	<mark>ipéra</mark>	tif d	<u>'effe</u>	ectue	r ces	s dé	mar	<u>ches</u>	ava	nt la	ren	trée :	sco	laire
et cela chaqı	<mark>ue an</mark>	<mark>née</mark> ,	en vous	s réfé	ren	t à vo	tre a	vis	de ta	xatior	n le	plus	réce	nt.					
Lieu et date :							S	igna	ature	:									

Nous vous prions de renvoyer le formulaire d'inscription par courrier postal ou par email. Délai : 31 mai 2024.

En cas de demandes supérieures à la capacité de l'accueil, les places seront attribuées selon les critères du point 3.4 du règlement communal.





## Autorisatino des parents pour l'administration de médicament

À la suite des recommandations du Service du Médecin cantonal et du Service de l'enfance et de la jeunesse, le personnel des accueils extrascolaires **n'est pas autorisé à donner un produit thérapeutique à un enfant** malade, ou qui se blesse, se cogne, etc...Cela concerne autant les médicaments de la médecine traditionnelle que ceux de la médecine alternative (y compris granules, crèmes, gouttes, etc...). La pharmacie de base de l'accueil est uniquement composée de pansements, désinfectant et poche de glace pour apporter les premiers soins.

Toutefois le Pavillon du Vully possède quelques produits thérapeutiques qu'il sera possible d'administrer aux enfants, mais uniquement sur dérogation des parents.

Si vous désirez donner votre accord au personnel du Pavillon du Vully de pouvoir apporter des soins complémentaires à votre enfant, veuillez mettre une croix dans la case des produits thérapeutiques dont vous acceptez l'éventuelle administration.

Si vous ne désirez pas donner votre accord, laissez les cases vides et nous respecterons votre choix.

Ш	Granules accidents à l'arnica (chutes, chocs, bleus)
	Granules hepacall (maux de ventre, maux de tête)
	Granules grippe intestinale
	Granules piqûres d'insectes
	(mélanges de granules confectionnés par la droguerie Roggen)
	Bepanthen plus spray et crème (écorchures, petites plaies)
ш	bepartition plus spray of creme (ecoronales, petites plates)
	Leucen (petites brûlures, coups de soleil, inflammations de la peau)
	Dafalgan sachet de 250mg (fièvre et douleurs)
	Hemostop (ouate hémostatique en cas de saignement de nez, petite coupure)
	« Le Secret ». J'autorise le personnel de l'accueil d'appeler un faiseur de secret en cas de
	grosse brûlure ou d'hémorragie en parallèle des soins de premier secours, qui seront
	appliqués prioritairement. L'accueil dispose d'une liste officielle de numéros de téléphone.
En sigr	nant ce document j'autorise le personnel de l'accueil à utiliser les produits marqués d'une croix :
Date et	t signature des parents :

Merci de retourner ce document avec le formulaire d'inscription





- -Les informations concernant les absences (ex : maladie, accident, autres) et informations quotidiennes (ex : départ de l'enfant avec une tierce personne, demande de dépannage) doivent impérativement être annoncées sur KLAPP afin que l'entier du personnel éducatif puisse avoir l'information. Si l'absence de l'enfant est annoncée au plus tard le jeudi 11h de la semaine précédente, seule l'unité est facturée et non le repas.
- -Les informations ou demandes (ex : les contrats, les plannings des horaires irréguliers, demande d'entretien, autre) sont à envoyer par mail à la responsable à pavillon@mont-vully.ch-
- -Le parent doit être joignable en tout temps ! Si une absence n'a pas été signalée et que le parent ne répond pas à notre appel, l'intervenante devra appeler la police.
- -Lors d'arrivée le matin entre 7h et 8h, les enfants doivent absolument être accueillis en présence du parent par l'intervenant.e. En unité 1, l'enfant est sous la responsabilité de son parent jusqu'au moment où il franchit la porte du Pavillon.
- -Chaque parent est tenu d'annoncer les sorties scolaires (ex : camps, course d'école, autre) dès que possible ou au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente, afin que la journée et le repas ne soit pas facturés. Dans le cas contraire, repas et unités seront facturés.
- <u>-L'ouverture de l'accueil pendant les vacances scolaires</u>: 2ème semaine des vacances d'automne et des vacances de Pâques, la première de juillet et la semaine avant la rentrée scolaire en août (sous réserve du nombre d'inscription, minimum 4 enfants par jour).

<u>-Les jours de fermeture de l'accueil</u> (jours de compensation, fériés) sont identiques à ceux de
l'école.
Date et signature des parents :

Merci de retourner ce document avec le formulaire d'inscription





## Autorisation pour les départs de l'Accueil sans les parents

(sans ce document aucun départ sans un des parents ne sera autorisé)

Liste des personnes autorisées à partir avec mon enfant :
Nom, Prénom, Statut :
1
2
3
J'autorise mon enfant à rentrer seul.e ou avec un.e mineur.e :
Nom, Prénom,_Statut :
J'autorise mon enfant à se rendre seul.e à son activité (polysport, foot, musique) :
Jour, heure, activité :
Date et Signature des parents :



